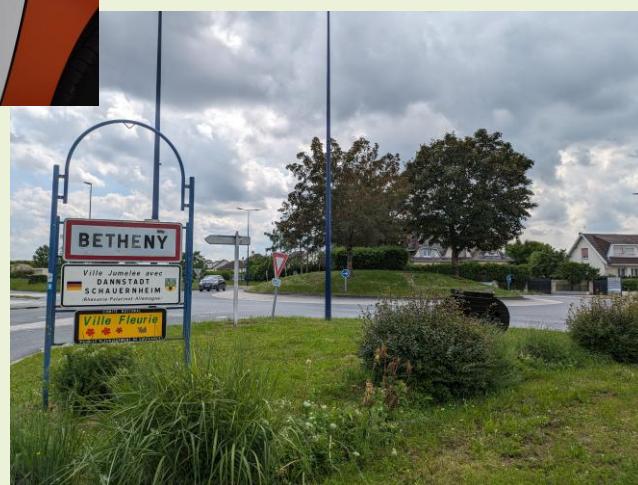


# RAPPORT ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026



## Préambule

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (article L.2312-1) la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) doit s'effectuer dans les 2 mois qui précédent le vote du Budget Primitif (BP).

Les résultats du Compte Financier Unique (CFU) relatifs à l'exercice 2025 ne sont pas encore connus au moment de ce DOB 2026 et les dispositions du Projet de Loi de Finances 2026 ne sont pas encore arrêtées par l'Assemblée Nationale sans réelle majorité.

Au-delà des mesures possibles du Projet de Loi de Finances 2026 qui doivent être redéfinies par l'Etat (III), l'information sur le contexte économique mondial (I), sur le contexte économique de la France et de notre Région (II) comme celui de la commune (III), dans la continuité des années passées, sont un préalable à la bonne préparation du Budget Primitif.

### **I. Le contexte économique international**

Comme en 2025, le contexte économique mondial est incertain du fait des tensions géopolitiques et économiques persistantes.

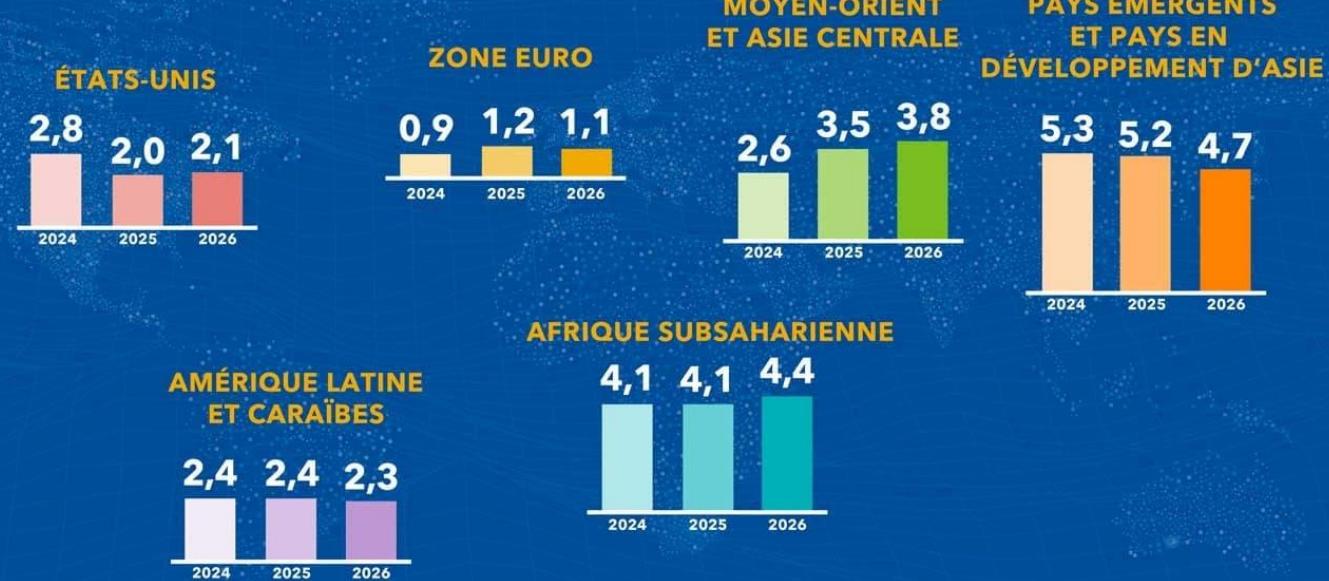
Néanmoins, sous réserve de ces fortes incertitudes, et d'une fluctuation rapide qui également possible, le Fond Monétaire International (FMI) prévoit toujours une croissance mondiale stable en 2026, comme dans les cinq prochaines années, autour de 3 %. Les conditions financières sont plus favorables et certains pays ont même connu une expansion budgétaire. L'inflation serait contenue aux Etats-Unis, même si en-deçà de l'objectif initiale.

En Europe, les taux de croissance se limiteraient toujours à environ 1%.

# PERSPECTIVES DE L'ÉCONOMIE MONDIALE, OCTOBRE 2025

## PROJECTIONNS DE CROISSANCE PAR RÉGION

(CROISSANCE DU PIB RÉEL, VARIATION EN POURCENTAGE)



[IMF.org/pubs](https://IMF.org/pubs)

Source : FMI, *Perspectives de l'économie mondiale*, octobre 2025.

Note : Les bâtons indiquent, de gauche à droite, les données de 2024, les projections de 2025 et les projections de 2026.

# Projections de croissance des Perspectives de l'économie mondiale

(PIB réel, variation annuelle en pourcentage)	PROJECTIONS		
	2024	2025	2026
<b>Production mondiale</b>	<b>3,3</b>	<b>3,2</b>	<b>3,1</b>
<b>Pays avancés</b>	<b>1,8</b>	<b>1,6</b>	<b>1,6</b>
États-Unis	2,8	2,0	2,1
Zone euro	0,9	1,2	1,1
Allemagne	-0,5	0,2	0,9
France	1,1	0,7	0,9
Italie	0,7	0,5	0,8
Espagne	3,5	2,9	2,0
Japon	0,1	1,1	0,6
Royaume-Uni	1,1	1,3	1,3
Canada	1,6	1,2	1,5
Autres pays avancés	2,3	1,8	2,0
<b>Pays émergents et pays en développement</b>	<b>4,3</b>	<b>4,2</b>	<b>4,0</b>
Pays émergents et pays en développement d'Asie	5,3	5,2	4,7
Chine	5,0	4,8	4,2
Inde	6,5	6,6	6,2
Pays émergents et pays en développement d'Europe	3,5	1,8	2,2
Russie	4,3	0,6	1,0
Amérique latine et Caraïbes	2,4	2,4	2,3
Brésil	3,4	2,4	1,9
Mexique	1,4	1,0	1,5
Moyen-Orient et Asie centrale	2,6	3,5	3,8
Arabie saoudite	2,0	4,0	4,0
Afrique subsaharienne	4,1	4,1	4,4
Nigéria	4,1	3,9	4,2
Afrique du Sud	0,5	1,1	1,2
<b>Pour mémoire</b>			
Pays émergents et pays à revenu intermédiaire	4,3	4,1	3,9
Pays en développement à faible revenu	4,2	4,4	5,0

Source : FMI, *Perspectives de l'économie mondiale*, octobre 2025.

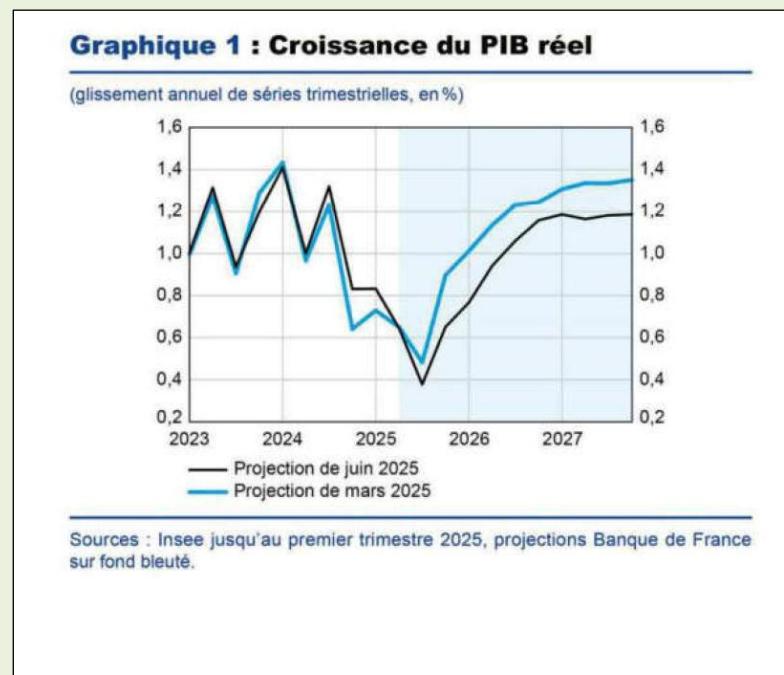
Note : Pour l'Inde, les données et projections sont présentées par exercice budgétaire ; l'exercice 2024/2025 (qui commence en avril 2024) apparaît dans la colonne 2024. Les projections de croissance pour l'Inde sont de 7,0 % en 2025 et de 6,1 % en 2026 (années civiles).

## II. Le contexte économique local

### a. En France

En juin 2025, La Banque de France envisageait ses dernières projections macroéconomiques avec une part d'aléa encore importante<sup>1</sup>, mais avec les tendances suivantes :

- **Une activité toujours ralentie en 2025 du fait de la hausse prévue des droits de douanes et de l'incertitude sur les négociations commerciales, mais un raffermissement en 2026 et en 2027 est envisagé.**



<sup>1</sup><https://www.banque-france.fr/fr/actualites/projections-macroeconomiques-juin-2025>

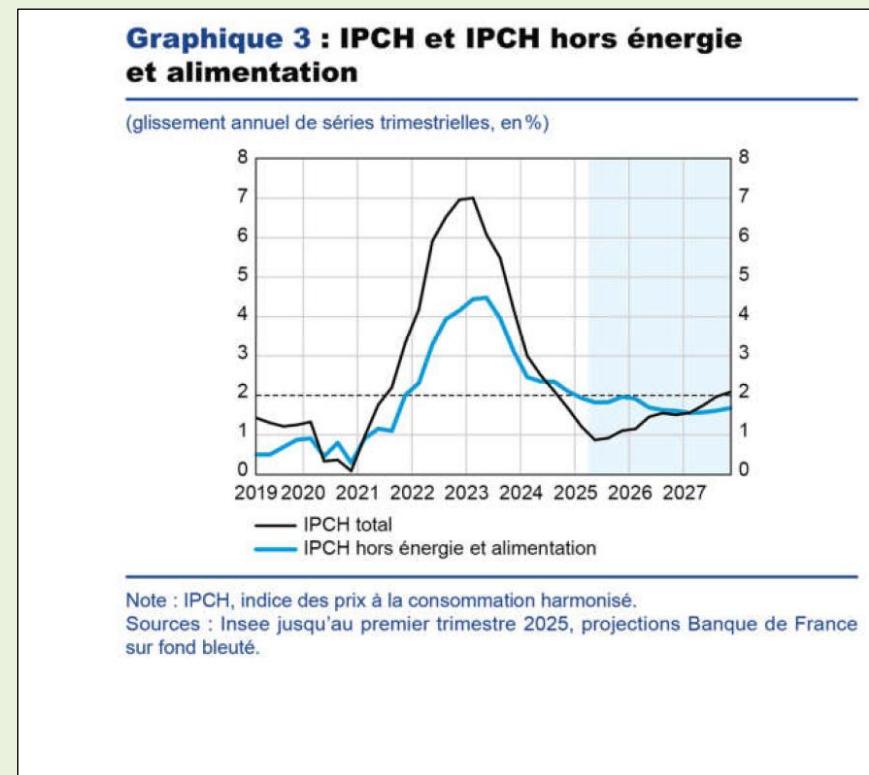
Pour 2025, les prévisions concernant l'évolution de la croissance du PIB seraient finalement marquées par un ralentissement potentiellement plus fort que prévu initialement : -0,4 point, principalement lié à la politique commerciale des Etats-Unis, mais aussi au taux de change plus élevé, malgré une baisse des prix de l'énergie tendant à amortir son effet. La progression du PIB envisagée par la Banque de France s'établirait ainsi à +0,6% en moyenne annuelle (contre +0,7% dans les projections de mars 2025) avec des disparités assez marquées.

En 2026, les prévisions de croissance du PIB seraient de 1% (-0,2% par rapport à la projection de mars 2025), puisque le contexte international continuerait de peser sur le commerce extérieur. La consommation des ménages serait un peu plus élevée qu'en 2025, malgré un repli du marché de l'emploi.

En 2027, les prévisionnistes espèrent une amélioration globale soutenue par l'évolution positive du commerce extérieur.

**L'inflation se maintiendrait autour de 1,8 à 2 %.**

En 2026 comme en 2027, l'inflation serait portée par la baisse de l'inflation de l'énergie malgré la hausse des prix de l'alimentation, issue des négociations commerciales et notamment de la hausse des prix de certaines matières premières (cacao, café...).



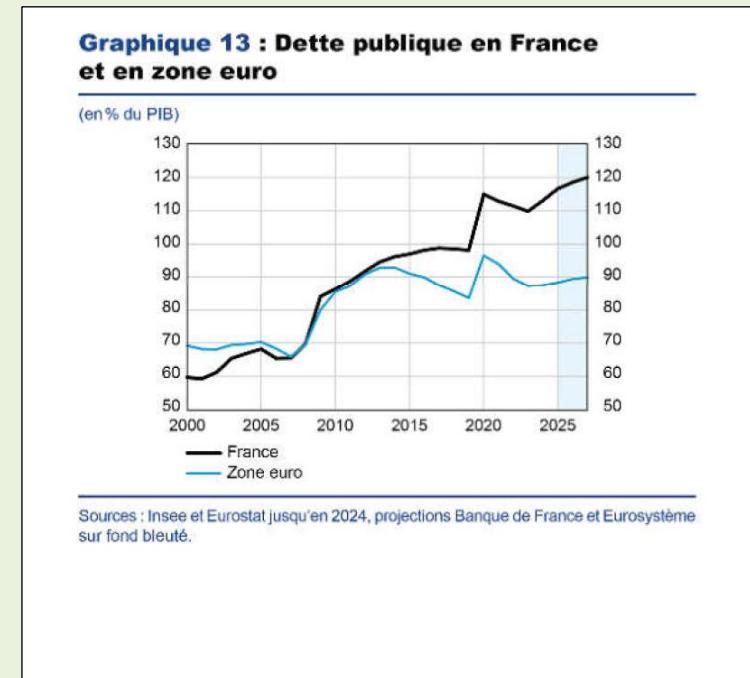
- Le taux de chômage connaît une hausse légère à 7,7% avant de redescendre.

Une amélioration globale sur le marché de l'emploi est observée depuis février 2025, mais celui-ci se replierait jusque début 2026 date à laquelle nous devrions voir une légère embellie.



- **Le déficit public baisserait progressivement mais toujours sans visibilité pour les collectivités.**

Dans le cadre de la politique budgétaire de réduction des dépenses publiques actuelle, le solde de dette publique redescendrait à -5,4% du PIB mais avec un fort ralentissement de la dépense publique sur la période 2026-2027 par rapport à 2024. La Loi de finances 2026 à venir devraient permettre de connaître le détail des mesures envisagées pour atteindre cet objectif, et à quelle hauteur la participation des collectivités locales à l'effort de réduction de la dette sera envisagée : celui-ci sera probablement plus important qu'en 2025. L'absence de visibilité pour leurs projections budgétaires rend néanmoins la situation très inconfortable pour les collectivités depuis plusieurs années.



## b. Région et département

Le Conseil Economique Social et Environnemental de la Région Grand-Est (CESER) expose en juin 2025 la conjoncture régionale suivante<sup>2</sup> :

- **Un rebond attendu dans la construction de logements.**

Après le plus bas niveau atteint en 2024, un rebond est actuellement constaté même s'il reste fragile.

- **Des défaillances d'entreprises moins marquées.**

Le plus bas niveau de défaillances avait été constaté en 2021, puis un retour progressif aux constats de la période 2005-2019. En 2024, +7,3% de défaillances, contre +43% en 2023.

	Evolution du nombre de défaillances en 2024	Nombre de défaillances en 2024
Ardennes	-5,1%	185
Aube	-11,6%	229
Bas-Rhin	4,4%	970
Haute-Marne	-2,0%	100
Haut-Rhin	-0,5%	620
Marne	-2,8%	448
Meurthe-et-Moselle	33,9%	616
Meuse	42,7%	157
Moselle	2,5%	694
Vosges	39,0%	335
<b>Grand Est</b>	<b>7,3%</b>	<b>4 354</b>
<b>France</b>	<b>17,4%</b>	<b>66 088</b>

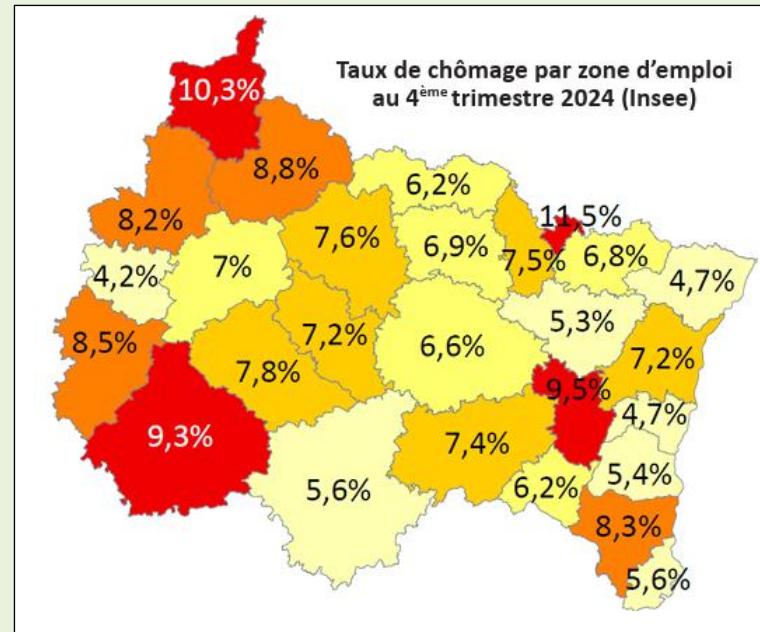
<sup>2</sup> <https://www.ceser-grandest.fr/publication/tableau-de-bord-de-conjoncture-24-juin-2025/>

- **Une année plus favorable sur l'emploi.**

Le nombre de demandeur d'emplois est au plus bas depuis 2013 dans le Grand-Est.

Catégorie A, B et C	Evolution au 4ème trimestre 2024	Evolution en 2024
Ardennes	0,6%	0,3%
Aube	0,3%	-0,8%
Bas-Rhin	1,0%	1,0%
Haute-Marne	0,9%	-0,2%
Haut-Rhin	0,3%	-0,1%
Marne	1,2%	-0,8%
Meurthe-et-Moselle	-1,0%	-3,5%
Meuse	0,8%	-0,3%
Moselle	-0,1%	-2,4%
Vosges	0,9%	-0,9%
<b>Grand Est</b>	<b>0,4%</b>	<b>-0,9%</b>
<b>dont hommes</b>	<b>0,4%</b>	<b>-0,3%</b>
<b>dont femmes</b>	<b>0,4%</b>	<b>-1,6%</b>
<b>France métropolitaine</b>	<b>1,8%</b>	<b>1,8%</b>

Evolution du nombre de demandeurs d'emploi en région Grand Est



### III. Le Projet de Loi de Finances 2026.

Pour mémoire, La cours des comptes dans son rapport d'octobre 2024<sup>3</sup> avait préconisé différentes pistes de réduction de la dette publique, notamment pour les collectivités territoriales.

Pour l'heure, la préparation et les débats en cours pour le **projet de Loi de finances pour 2026 (PLF 2026)**, confirment cette volonté de l'Etat de faire des économies, tout particulièrement sur le budget des collectivités territoriales, dans un contexte général de crise budgétaire et parlementaire.

La tendance de fond de la Loi de finances 2026 devrait donc rester la même, avec cet objectif de forte réduction de la dette d'ici 2029 demandé par l'Union Européenne.

<sup>3</sup> LES FINANCES PUBLIQUES LOCALES 2024 *Les perspectives des finances publiques locales en 2024 et la participation des collectivités au redressement des finances publiques* - Fascicule 2 – oct.2024  
<https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2024-10/20241002-finances-publiques-locales-fascicule-2.pdf>

Ainsi, à l'heure d'écrire ces lignes, un effort d'au moins 5 milliards d'Euros serait encore demandé aux collectivités locales en 2026.

Il faut particulièrement noter que :

- La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) devrait rester stable en 2026, après avoir finalement légèrement augmentée en 2025. La péréquation verticale, cependant, (DSR et DSU) devrait être revue.
- Le nouveau « fonds de précaution » pour les collectivités territoriales instauré en 2025 (DILICO) est reconduit en 2026 et doit toucher plus de collectivités. Ce dispositif de lissage Conjoncturel des recettes fiscales des collectivités Territoriales devrait ainsi passer de 1 à 2 milliards d'€uros : pour mémoire, il prévoit un lissage des recettes fiscales de certaines collectivités, dont la liste est définie par l'Etat selon des critères financiers, en prélevant une partie de leur recette fiscale pour la mettre en réserve, avant restitution de 90% de la somme sur 3 ans et prélèvement des 10% restants pour alimenter la péréquation. Bétheny n'était pas concerné par le dispositif en 2025.
- Le Fond de Compensation de TVA verrait ses modalités d'attribution modifiées dans l'objectif de contenir sa dynamique.
- La DETR et la DSIL pourraient être globalisées dans un Fonds d'Investissement pour les Territoires (FIT) incluant également la Dotation Politique de la Ville (DPV). Au-delà de l'objectif de simplifier l'instruction des dossiers, il faut noter que ce FIT deviendrait quasi-exclusivement réservé aux communes rurales (au sens de l'INSEE) et aux collectivités urbaines « en difficulté » (Quartier Prioritaire de la Ville) tarissant de fait des sources de subventions habituelles pour les projets de la commune de Bétheny.

Il est à rappeler aussi qu'avant ce PLF2026 avait déjà été actés en 2025 la hausse des cotisations CNRACL (personnel titulaire) de l'ordre de 3 points par an entre 2025 et 2028 (soit 1,4 milliard d'€ en 2026 et autour de 20 000 € pour la commune), ainsi qu'une nouvelle diminution du *fonds vert* en 2026 après celle de 2025 (500 millions d'€), et la baisse des dations aux agences de l'eau (90 millions d'€).

Enfin, il est utile de savoir que la fiabilisation des « valeurs locatives » des logements servant au calcul de la fiscalité locale, qui était prévue en 2026 afin de parvenir à une plus grande équité fiscale, a été suspendue fin novembre par le gouvernement face aux nombreuses protestations enregistrées.

Nous restons donc dans l'attente des arbitrages du parlement sur ce PLF 2026 dont la teneur devrait à nouveau s'orienter une nouvelle fois en 2026 vers un ensemble de mesures d'économies plus ou moins étendues impactant de manière non-négligeable les finances de collectivités territoriales maintenues dans le flou.

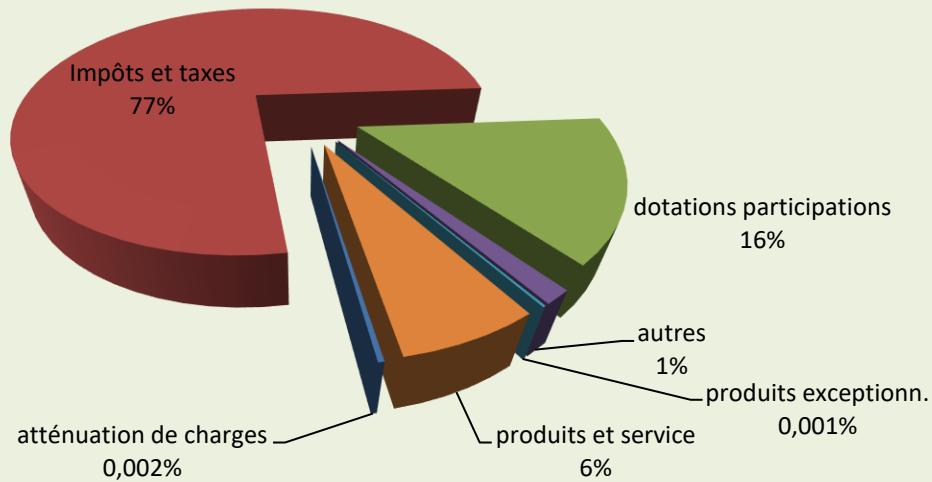
Dans le cadre du Débat d'orientation budgétaire 2026 voici enfin les principaux éléments d'informations concernant la commune.

## I. Le contexte communal pour 2025

### a. Généralités

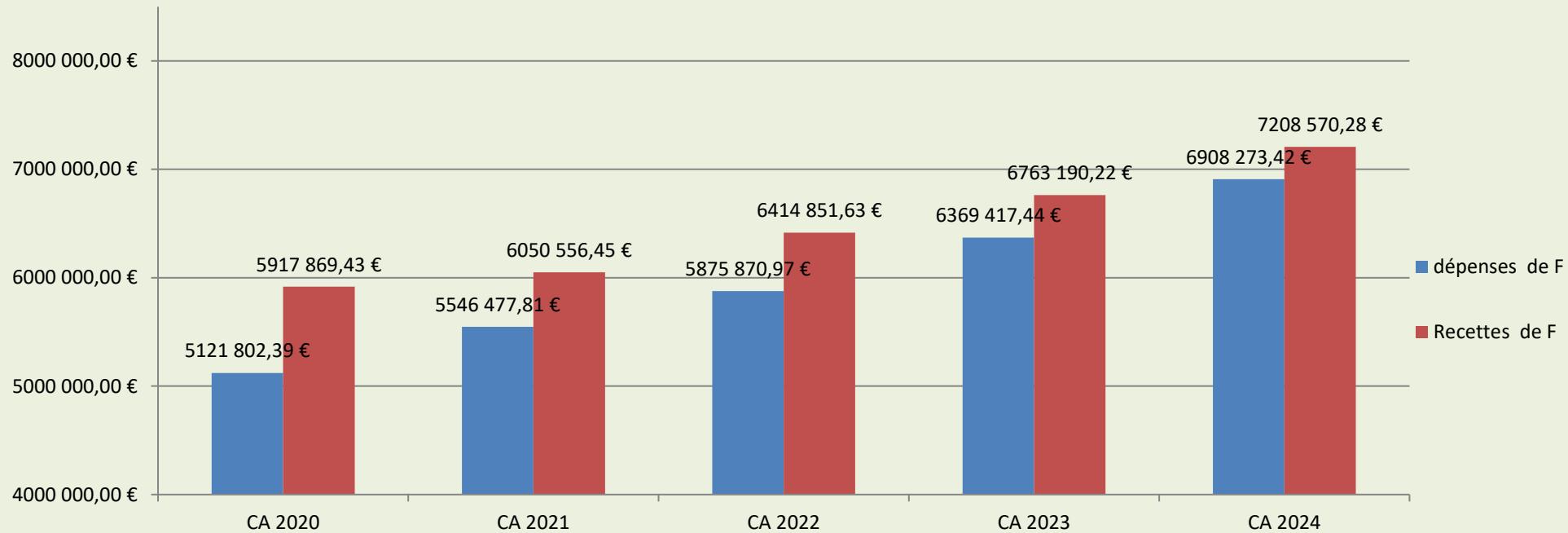
- Les **recettes réelles de fonctionnement** inscrites au précédent Budget Primitif 2025 s'établissaient à 6,270M€ et se répartissaient comme suit :

## BP 2025 -RECETTES DE FONCTIONNEMENT PREVUES



Les **recettes de fonctionnement** envisagées pour la préparation du Budget Primitif 2026 devraient rester **globalement identiques au BP 2025** : la fiscalité évoluerait très légèrement par la seule mise à jour mécanique des bases d'imposition et/ou de la valeur locative des locaux par l'Etat ( en principe + 0,8% en 2026 après une hausse de + 1,7 % en 2025), le produit de la contribution des usagers à certains services municipaux (restauration scolaire, accueil de jeunes enfants...) serait stable en 2026, tout comme les dotations et compensations diverses.

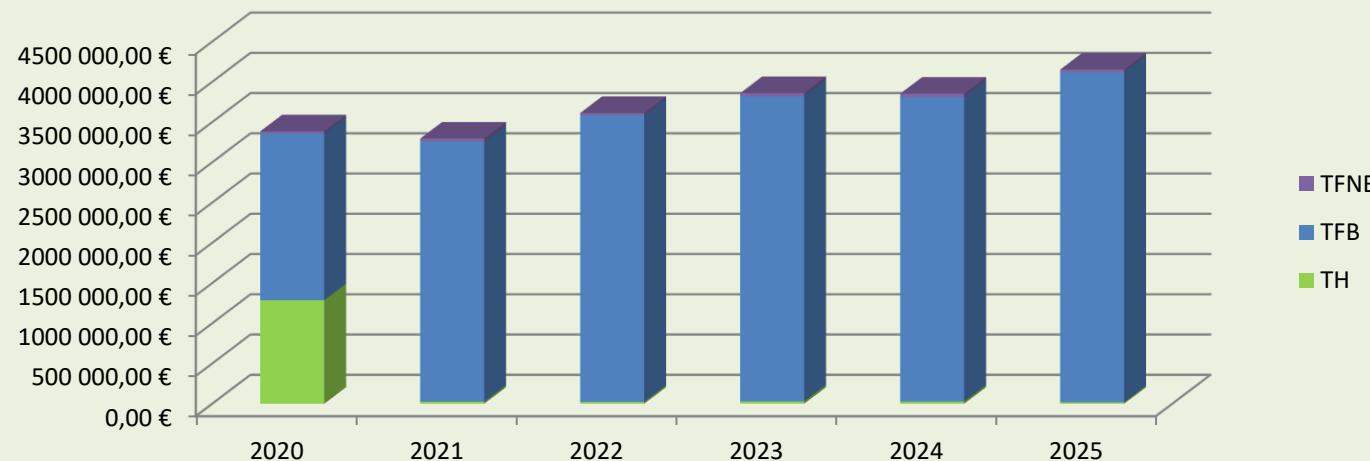
## DEPENSES ET RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT – CA /CFU 2020 – 2024 (Réalisé)

**b. La Fiscalité locale**

Pour rappel,

- Notre **fiscalité locale** est issue de trois des « quatre vieilles » contributions directes créées lors de la Révolution française. La Taxe Professionnelle, transférée au début des années 2000 à l’intercommunalité a été supprimée en 2010 et remplacée par la Contribution Economique Territoriale (CET) composée de la Contribution Foncière des Entreprises (CFE) et de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) : la CET est en voie de disparition elle aussi.
- La Taxe d’Habitation (TH) perçues par les communes a été supprimée intégralement en 2023 pour les résidences principales, mais reste applicable pour les résidences secondaires. La TH pour les résidences principales est compensée à la commune par l’ancienne part départementale de Taxe Foncière sur la Propriété Bâtie (TFPB) issue du territoire, modifiant ainsi la structure de notre fiscalité locale constituée dorénavant quasi-intégralement de la TFPB. La Taxe Foncière sur la Propriété Non Bâti (TFPNB) représentant un très faible volume.

## EVOLUTION DES RECETTES DE FISCALITE LOCALE 2020-2025



- Les taux de fiscalité locale, quant à eux, n'ont pas évolué entre 2008 et 2016, et c'est par la seule nécessité réglementaire de convergence des taux des 143 communes membres de la nouvelle Communauté Urbaine au 1<sup>er</sup> janvier 2017, que le Conseil Municipal les a modifiés en 2017, puis en 2022 du fait du transfert par la Loi de la part départementale de TFPB, en compensation de la suppression de la TH des communes.

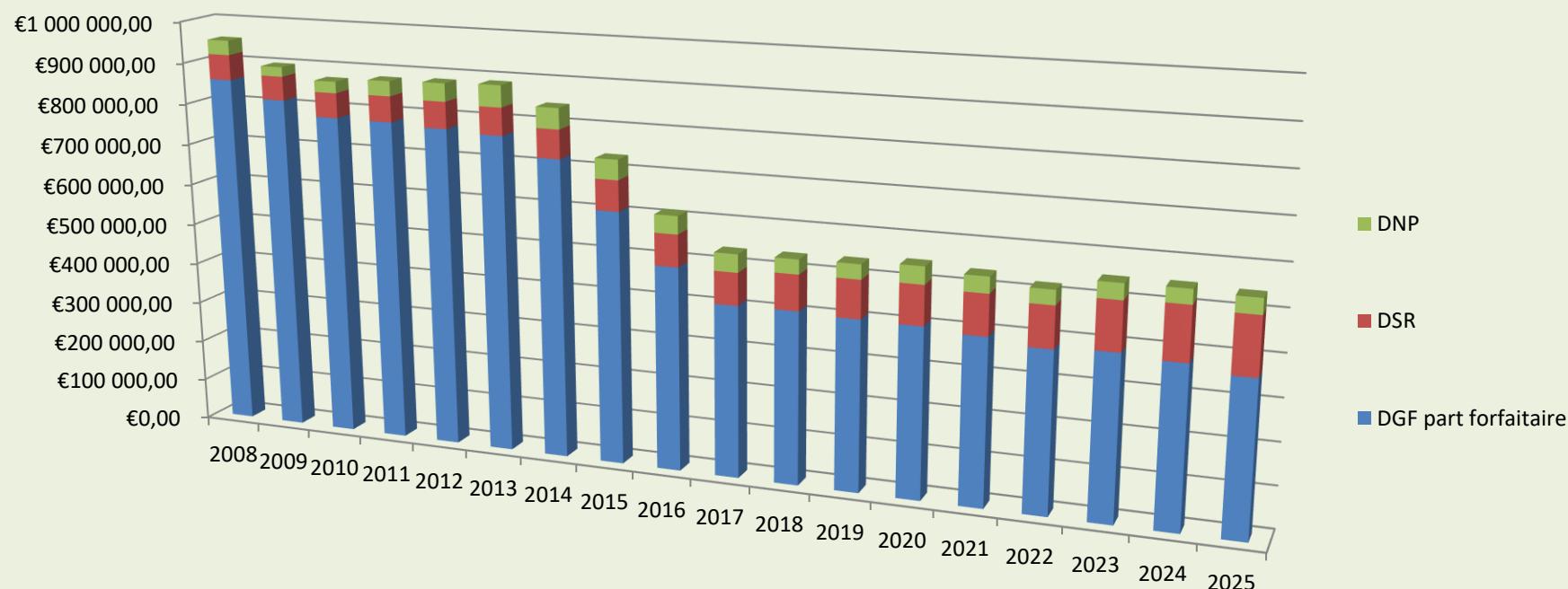
Malgré le contexte international et national toujours plus incertains pour les collectivités territoriales, les taux envisagés au BP 2026 seront ceux de 2025, avec un niveau de recette envisagé approximativement équivalent à 2025.

	Taux communal Initial	+ Taux départemental 2020 figé	= Taux communal 2025
TFB	26,73%	15,51%	<b>42,24%</b>
TFNB	18,00%		<b>18,00%</b>
TH	14,98%		<b>14,98%</b>

Taux de fiscalité locale à Bétheny en 2025.

### c. La Dotation Globale de Fonctionnement de la commune.

Depuis 2018, l'Etat avait fait une pause dans sa démarche de réduction de la dépense publique et de baisse systématique de la **Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)** des collectivités locales entamée en 2014 principalement sur la *part forfaitaire* : après plusieurs années de stabilité, l'Etat a même abondé en 2023 la *DSR péréquation*. La préparation du BP 2026 sera établie sur l'hypothèse d'une légère baisse de la DGF conséquence de l'incertitude en cours quant au contenu de la Loi de Finances 2026 actuellement en débat au parlement.

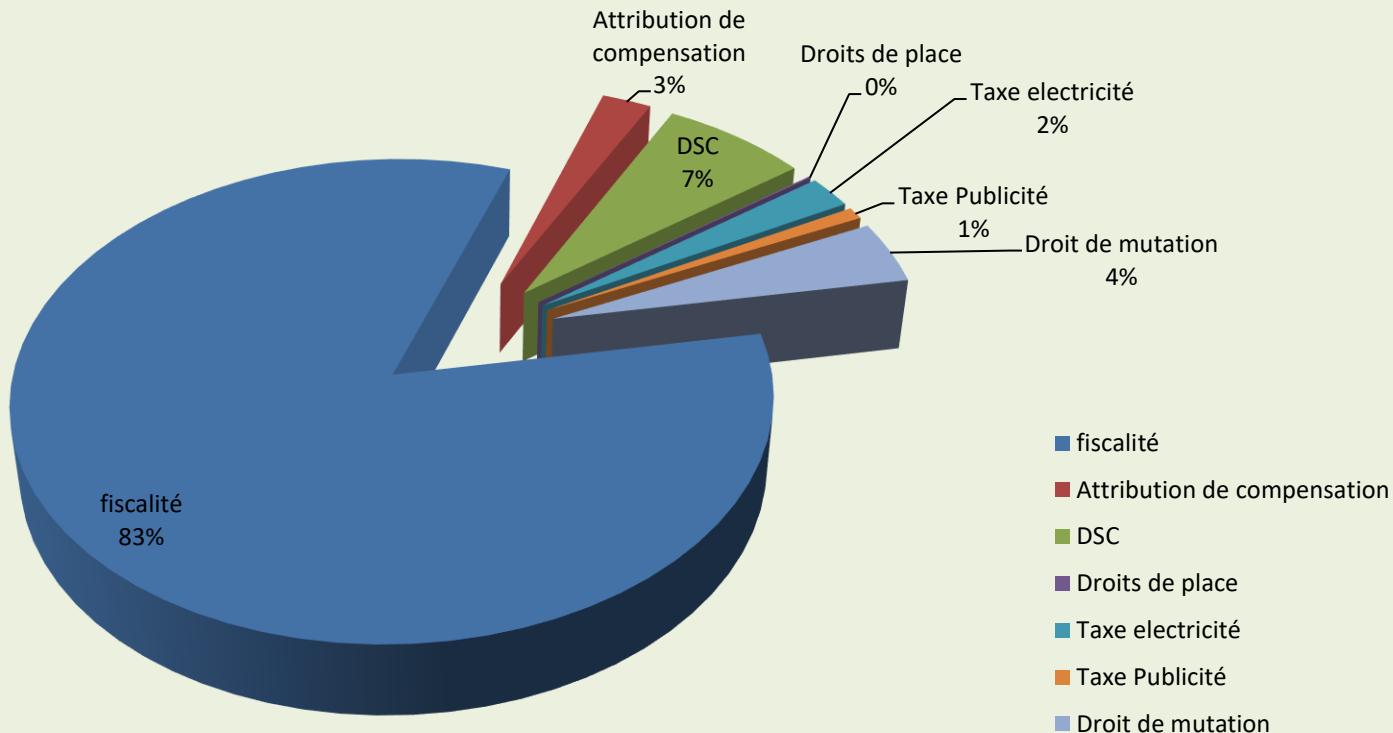


### d. Compensations et autres taxes.

La Dotation de Solidarité communautaire (DSC) du Grand Reims a été stabilisée jusqu'ici.

La Commission Locale des d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) du Grand Reims intervient uniquement pour évaluer les transferts de charges et faire évoluer certains montants de l'attribution de compensation (AC) aux communes quand cela s'avère nécessaire. Les montants de ces compensations devraient donc être identiques pour la préparation du Budget 2026, mais sera assurément un sujet arbitré pour les élus communautaires et les communes membre au début du prochain mandat dans le cadre d'un nouveau pacte fiscal et financier en cours de réflexion.

## BP 2025- Composantes de Fiscalité et assimilé



### e. La tarification des services communaux.

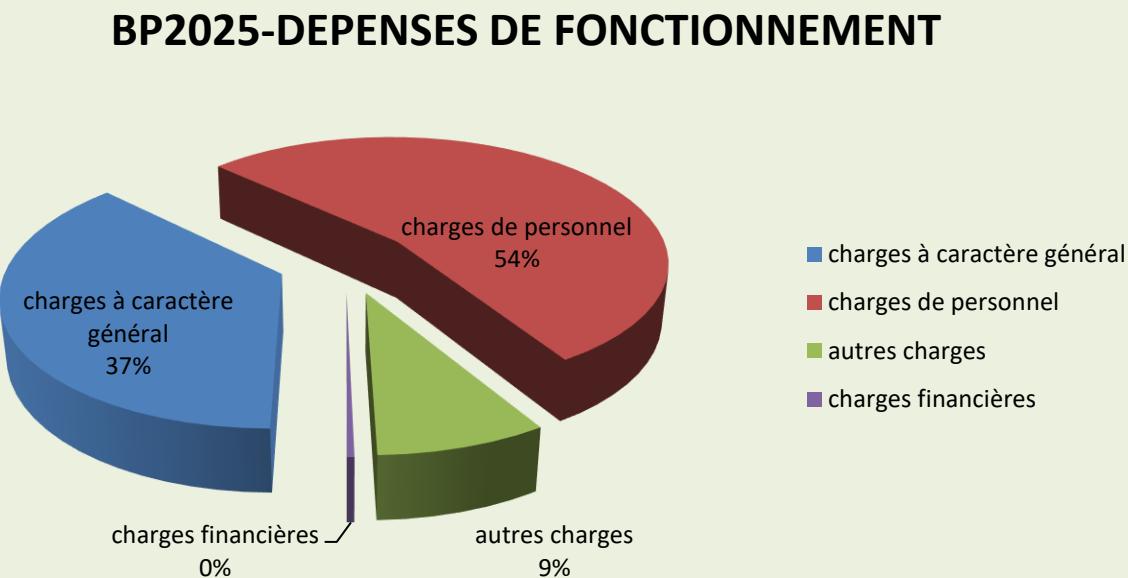
Les tarifs des services municipaux, composés pour l'essentiel du service d'accueil de jeunes enfants, du service périscolaire, de droits de places ou des concessions funéraires, locations de salles ont évolués pour certains en 2025 et seront stables en 2026. L'hypothèse de préparation du BP 2026 s'établira également sur une fréquentation des services assez proche de celle constaté en 2025.

#### f. Les autres recettes de fonctionnement.

La Caisse d'Allocation Familiale (CAF) poursuit également son accompagnement, notamment financier, pour le développement d'une offre globale de service aux familles, à travers la convention Territoriale Globalisée (CTG) signée en 2019 et récemment retravaillée pour viser plus que jamais une stratégie globale associant les différents acteurs du territoire. Contrairement à la tendance générale, les Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) perçus lors de transfert de propriété, devraient rester encore dynamique à Bétheny du fait des projets de constructions en cours, notamment sur le secteur « Promenades Damoiselles ».

#### g. Les charges générales de fonctionnement.

Le Budget Primitif 2025 avait été élaboré sur un montant prévisionnel de **dépenses réelles** de près de 6,851M € réparti de la façon suivante :



L'élaboration du budget Primitif 2026 aura toujours pour ambition, comme les années passées, de répondre aux différentes dépenses nécessaires au fonctionnement des services municipaux œuvrant à l'intérêt général (démarches administratives, services à la population, animations culturelles ou économiques, entretien des espaces et équipements ...) tout en absorbant des coûts de prestations restant encore à haut niveau de prix en 2026, du fait notamment du coût de l'énergie toujours élevé : la hausse des charges énergétiques a

néanmoins pu être contenue grâce à la chaufferie biomasse qui alimente le complexe sportif Claudio Caillot, le club-house du tennis, l'espace Thierry Meng, et le groupe scolaire Equiernolles.

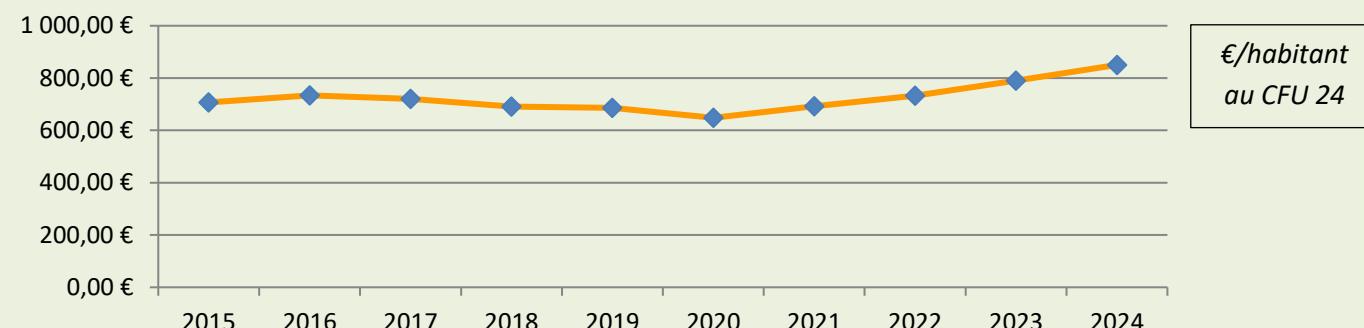
La maîtrise des dépenses passera toujours par la maîtrise des approvisionnements et des commandes, et plus que jamais par une collaboration étroite de la commune avec la communauté Urbaine et d'autres communes membres via la « centrale d'achat du Grand Reims » qui développe chaque année de nouveaux marchés, ou éventuellement par groupement de commande, permettant aussi quelques « économies d'échelle » pour certaines fournitures courantes (gaz, pellets, communication téléphonique mobile, location de photocopieurs, contrats d'accès internet ...) L'achat mutualisé était notamment plébiscité par le rapport de la Cour des Comptes de 2024.

Comme chaque année, le DOB met également en lumière quelques indicateurs financiers et leur évolution : ainsi, les « achats et charges externes » de la commune sont passés entre l'exercice 2023 et l'exercice 2024 (CA – CFU) de 276€ à 295 €/habitant, pour une évolution plus marquée de 305€ à 314€/habitant en moyenne pour la strate sur la même période.<sup>4</sup>

Parallèlement, l'effort de soutien aux associations, et notamment à la plus grande d'entre elles, l'association de gestion du centre social, partie prenante à la CTG évoquée précédemment, devrait être préservé en 2026 voire renforcée. Il est à noter, que 58€/habitants de subventions ont été versées aux associations en 2024 par la commune contre 72 € pour la moyenne de la strate, auxquels peuvent s'ajouter les aides en nature comme le prêt de salle et de matériel.

Plus globalement, nous pouvons noter que dépenses et recettes réelles de fonctionnement prévisionnelles (n'incluant pas les soldes d'exercice des années antérieures) ont suivi la même évolution au fil des années précédentes, et restent en deçà des montants des communes de même strate. Sur l'exercice 2024, la charge de fonctionnement de la commune s'établissait ainsi à 943€/habitant (pour une moyenne de 1207€) pour 984 €/habitant en recettes (pour une moyenne de 1350€).

## 1/dépenses réelles de fonctionnement / population



<sup>4</sup> Les comptes individuels des collectivités - [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)

#### **h. Les dépenses de personnels.**

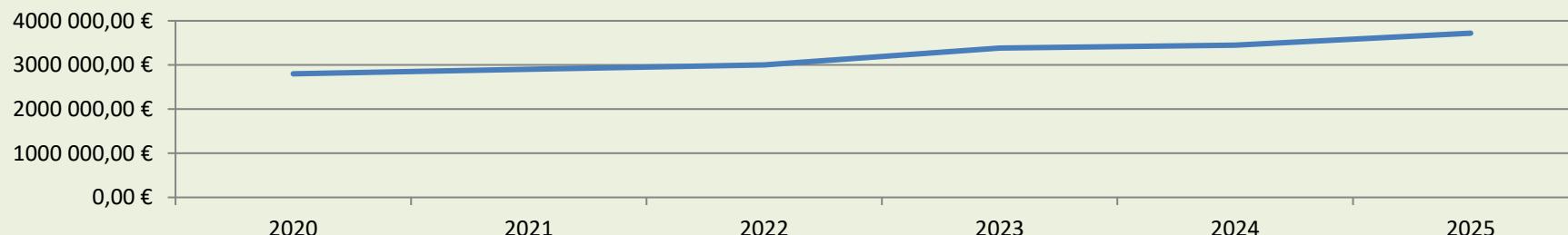
Quelques autres repères officiels de la Direction Général des Finances Publiques (DGFIP) concernant Bétheny peuvent être soulignés : les dépenses de personnel de la commune représentaient au Compte Financier Unique (CFU) 2024 une charge de 454 €/habitant, en deçà des 628€/habitant relevés pour les communes de la même strate 5 000 – 10 000 habitants.

En 2026, l'effectif prévisionnel en personnel serait très proche, et comme les années précédentes, c'est l'évolution de carrière des agents liée à l'ancienneté et à la technicité qui impactera principalement l'évolution des charges de personnel, à laquelle s'ajoutera la hausse supplémentaire, non-négligeable, des cotisations patronales souhaitée par l'Etat au titre de la caisse de retraite des fonctionnaire territoriaux et hospitaliers (CNRACL) évoqué plus haut. Quelques départs en retraites d'agents en cette fin d'année 2025 et au premier trimestre 2026 seront remplacés pour partie.

Comme les années antérieures, il semble aussi assez probable qu'il n'y aura que très peu d'évolution en 2026, voire même aucune évolution, du *point d'indice* servant au calcul du traitement des agents publics, ce qui limite mécaniquement la hausse de la masse salariale inscrite au BP 2026, mais constitue aussi un élément qui pèse toujours plus sur l'attractivité de la fonction publique depuis quelques années compliquant un peu plus certains recrutements des collectivités, parfois en concurrence entre elles, voire la stabilité de leurs effectifs, sur certains postes qui peuvent être déjà en forte tension.

Bétheny étant une commune dynamique de près de 7 500 habitants, les services municipaux sont toujours plus fréquentés par la population et toujours plus sollicités, que ce soit pour des démarches administratives d'état Civil (reconnaissance anticipée d'un enfant, mariages, divorces, Passeport, Carte d'identité, et depuis quelques années, PACS...), des inscriptions scolaires et périscolaires, des renseignements et dépôts d'autorisations d'urbanisme, ... des inscriptions aux actions culturels et d'animations, ou des interventions techniques sur de nouveaux espaces (Espace familles, chaufferie biomasse, parc Damoiselle etc.) pour ne citer que ces quelques exemples. Les effectifs sont donc très progressivement adaptés aux besoins de la population mais tout en gardant la maîtrise des charges de personnels.

### **BP 2020 à 2025 - Evolution des prévisionnels des charges de personnels**

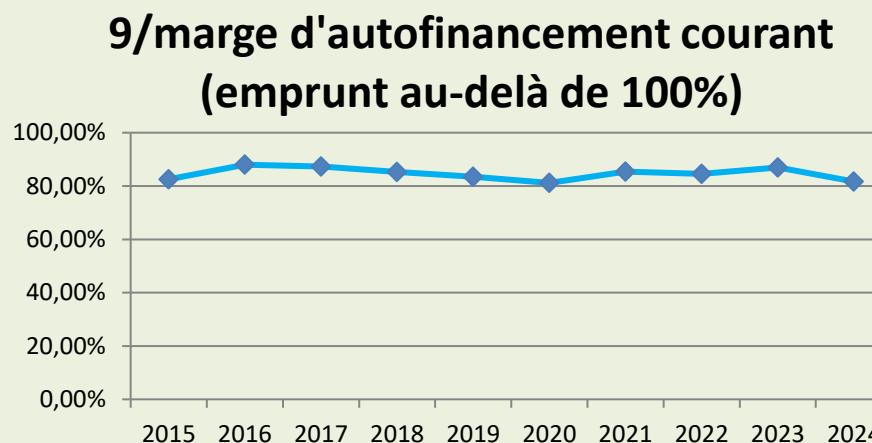


Le rapport social Unique 2025 de la commune fait aussi état d'un effectif employé au 31 décembre 2024, de 108 agents, soit 57 titulaires et 51 Contractuels permanents très majoritairement utilisés pour l'animation du service périscolaire :

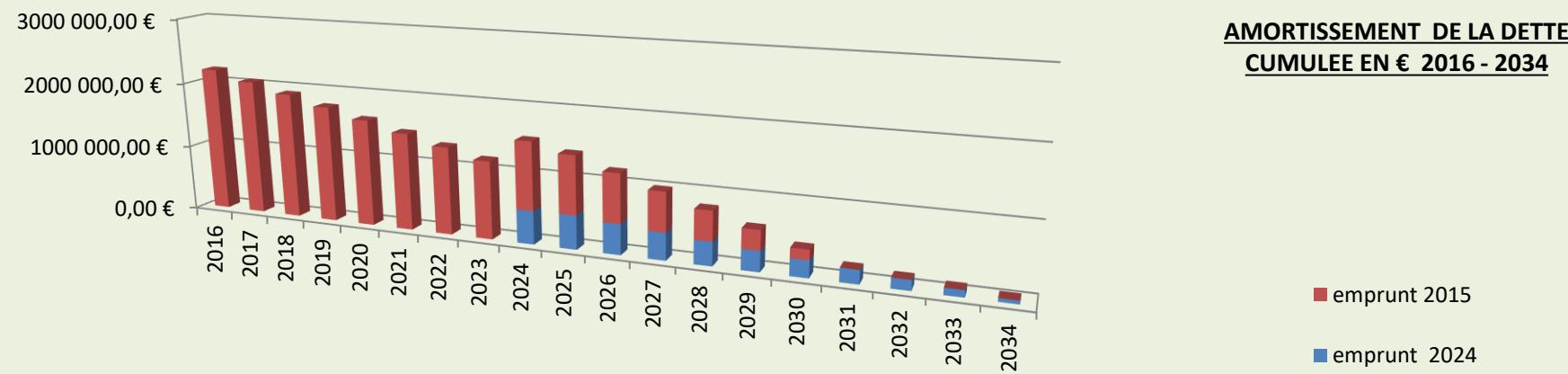
- 16 % de l'effectif est de catégorie A ou B.
- 71 % des agents sont des femmes.
- la moyenne d'âge de l'effectif est de 40,3 ans, mais avec des disparités selon les services.
- La part de régime indemnitaire dans la rémunération annuelles brute des agents est de 16%.

i. Endettement et marges d'autofinancement.

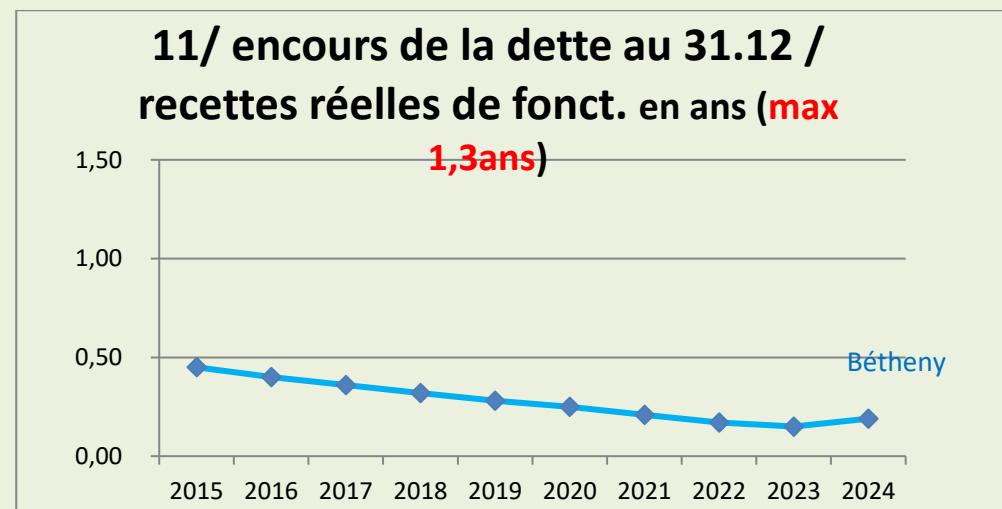
La *capacité d'autofinancement nette* représente le reliquat disponible résultant du fonctionnement, après remboursement de la dette de la commune. La commune de Bétheny dispose d'une capacité d'autofinancement préservée au fil des exercices, lui permettant d'envisager le financement de ses projets à venir.



Les derniers emprunts contractés par la collectivité datent, pour l'un, de 2015 en vue du financement de projets d'investissement alors programmés tout en profitant de l'opportunité d'un taux fixe très bas à cette période, et, pour l'autre, de fin 2024 afin de financer le projet de pôle de sécurité civile en répartissant ainsi sa charge financière. La commune garde néanmoins toute sa capacité d'investissement par l'emprunt pour les projets à venir puisque son endettement reste faible malgré cet emprunt 2024.



Le niveau d'endettement de la commune en 2024 était bien en deçà de la moyenne de la strate avec un encours de dette de 188€ par bethenyat, contre 741€ par habitant en moyenne au niveau national pour la strate 5 000 -10 000 habitants en 2024<sup>5</sup>. L'encours de dette au 31 décembre 2024 s'établit à 0,19 année de recettes réelles de fonctionnement pour 0,15 année au 31 décembre 2023 avant l'intégration du dernier emprunt 2024.



<sup>5</sup> Les comptes individuels des collectivités - [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)

#### j. Les principaux projets d'investissement envisagés au BP 2026

Le projet de BP 2026, budget de transition, sera surtout marqué par la concrétisation des projets à livrer en 2026, année d'élections municipales :

- L'achèvement des travaux du pôle de sécurité civile et des locaux de stockage technique à la *Husselle*.
- La mise en service de la chaufferie commune de l' « InterGé » en chaufferie biomasse-gaz (projet piloté par PLURIAL-NOVILIA).

Ce BP 2026 ambitionne également et toujours de poursuivre les investissements générateurs d'économies d'énergies et d'amélioration du patrimoine de la commune comme :

- La rénovation du réseau de chauffage de l'école Elémentaire Equiernolles.
- La rénovation de la cantine Equiernolles dont la 1<sup>ère</sup> phase est en attente de livraison fin 2025.
- L'amélioration constante du cadre de vie sur le territoire communal : parcs, jeux, aménagements cyclables, cimetières ...

Par ailleurs, sont envisagés aussi les crédits nécessaires à l'étude préalable de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la Place des Fleurs dans le cadre du projet plus globale de réhabilitation des logements et commerces porté par le bailleur PLURIAL-NOVILIA qui est en cours.

#### k. Les recettes d'investissement escomptées pour financer le programme d'investissement.

- L'autofinancement net escompté, issue du résultat positif de la section de fonctionnement, devrait pour partie servir à financer les investissements prévus.
- Tous les financeurs possibles seront sollicités (Etat, Conseil Régional et Conseil départemental, Grand Reims etc.) pour apporter leur contribution aux projets qui seront éligibles, avec la réserve néanmoins de l'évolution de l'éligibilité de la commune de Bétheny aux différentes dotations d'Etat, a priori en cours de refonte, et de la politique du Département de la Marne toujours face à des difficultés financières comme nombre de départements français.
- Le FCTVA (remboursement de la TVA sur certaines dépenses d'investissement engagées par la commune en année N-1) est également une recette d'investissement mobilisable malgré la volonté de l'Etat de le restreindre.